



Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi

BILAN ECONOMIQUE & SOCIAL 2011 PERSPECTIVES 2012

28 JUIN 2012

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

I. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AGENCES D'EMPLOI EST TOURNÉ VERS LA CRÉATION D'EMPLOI

A. L'intérim en 2011

1. En 2011, le niveau de l'emploi intérimaire progresse de 7,9 %
2. Portrait des intérimaires en 2011

B. Le recrutement en 2011

1. L'activité recrutement en croissance de 22 %, avec 45 700 recrutements
2. Les agences d'emploi contribuent au développement de l'emploi

C. Les agences d'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

1. L'intérim, vecteur efficace pour l'accès à l'emploi
2. Des investissements importants en faveur de la formation

II. TENDANCES DU PREMIER SEMESTRE 2012

A. L'intérim amorce un repli, dans un contexte d'incertitude persistant

B. L'activité recrutement en léger recul

III. EVOLUTIONS LEGISLATIVES ACTIONS SOCIALES DE LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

A. Ouverture de l'apprentissage à l'intérim

B. Tutorat intérimaire : accord de branche en cours de signature

C. Les 20 ans du Fastt

INTRODUCTION

LES AGENCES D'EMPLOI, VECTEURS DE FLEXIBILITE POUR LES ENTREPRISES ET D'ACCES A L'EMPLOI POUR LES CANDIDATS

L'intérim, créateur d'emploi en période d'incertitude économique

Après un repli observé pendant la période de récession de 2008-2009, l'intérim a été le premier secteur à repartir à la hausse. En témoigne l'année 2010 qui a été marquée par une nette reprise de l'activité.

Dans un environnement incertain, l'intérim joue un rôle économique décisif, en permettant aux entreprises de faire face à des hausses d'activité et d'ajuster leurs besoins. En 2011, 83% ⁽¹⁾des entreprises utilisatrices ont en effet eu recours à l'intérim pour faire face à des surcroits temporaires d'activité, des emplois qui n'auraient ainsi pas été créés en l'absence de possibilité de recourir à l'intérim. L'intérim occupe ainsi une place de choix dans la création immédiate d'emploi.

Le maillage du territoire par 6 700 agences au cœur de l'action pour l'emploi

Sollicitées quotidiennement pour trouver des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque entreprise, les 6700 agences d'emploi mettent leur savoir-faire en matière d'emploi et leur connaissance fine des territoires au service des candidats et des entreprises.

Réparties sur l'ensemble du territoire grâce à un tissu d'implantation locale dense, les agences d'emploi agissent en analystes des bassins d'emploi, disposant d'une connaissance fine des besoins des entreprises.

Adoptant une organisation en réseau, elles favorisent ainsi, par leur réactivité, la rencontre des besoins des entreprises et la demande des candidats, ainsi que la transformation de toute opportunité professionnelle formulée par leur client en création d'emploi.

Par ailleurs, leur proximité avec les entreprises et leur connaissance des métiers et des compétences attendues permet aux intérimaires de construire des parcours professionnels sécurisés, en alternant missions et formations.

En 2011, les 20 000 salariés permanents des agences d'emploi ont ainsi accompagné la mise en place de 17 millions de missions, confiées à 2 millions de personnes.

⁽¹⁾ Etude PRISME-BVA-Enquête auprès des entreprises sur les contrats de travail dont la durée est limitée

I. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AGENCES D'EMPLOI EST TOURNÉ VERS LA CRÉATION D'EMPLOI

L'intérim a accompagné, voire anticipé, les grands mouvements conjoncturels des vingt dernières années. Ainsi au cours de la période 2008-2009 : le recul du PIB s'est traduit par une chute de l'emploi intérimaire historique, tombé à son plus bas niveau en mars 2009 (-28,7%).

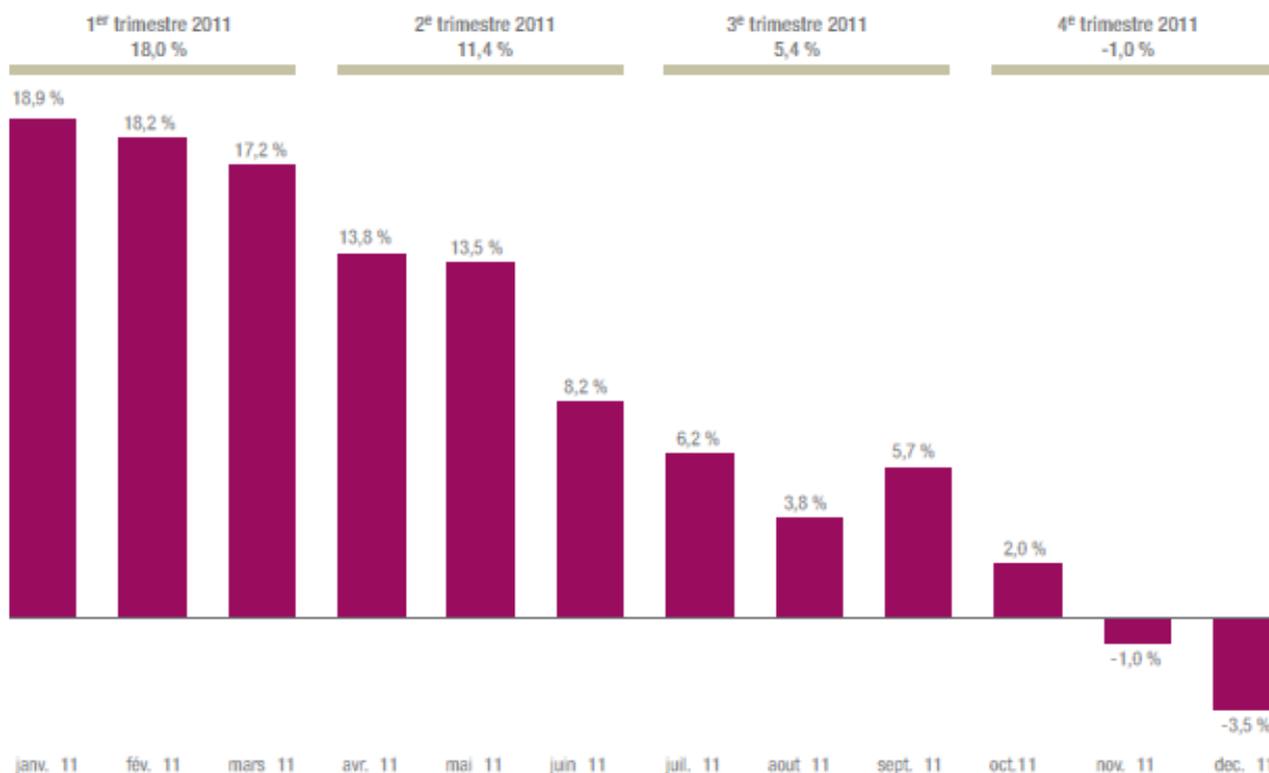
A contrario, les croissances modérées de 2010 (+1,5 %) et de 2011 (+1,7%) ont été de pair avec un redressement de l'intérim progressif (+14,8 % en 2010, +7,9% en 2011). L'intérim conforte ainsi son rôle d'indicateur avancé du marché de l'emploi, préfigurant les tendances du recrutement.

A. L'intérim en 2011

1. En 2011, le niveau de l'emploi intérimaire progresse de 7,9 %

Au cours de l'année 2011, l'emploi intérimaire enregistre une progression modérée de 7,9%, avec des tendances trimestrielles contrastées.

Taux d'évolution mensuelle et trimestrielle en % du nombre d'intérimaire en mission (par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente)

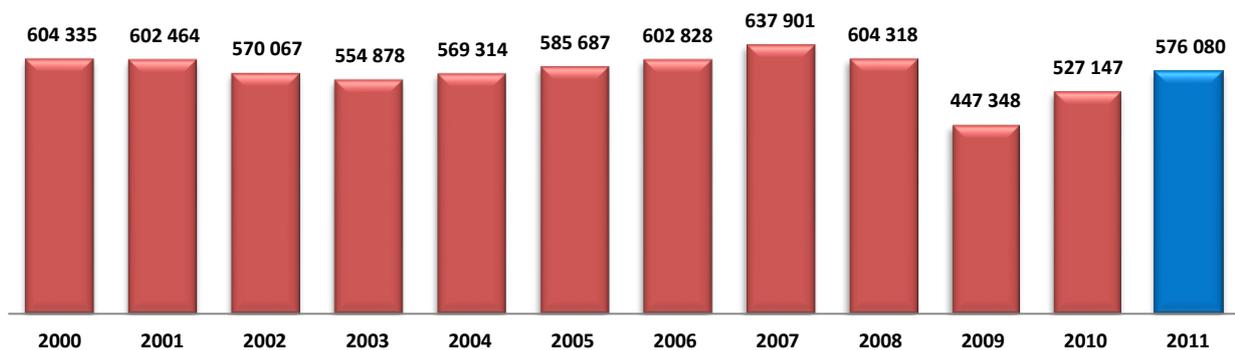


Source : PRISME Crédoc

Plus précisément, le premier trimestre aborde une croissance dynamique de 18 % qui décline progressivement au second trimestre avec un taux de 11,4%. L'emploi intérimaire poursuit une croissance « molle » en juillet et août (+5,4%) venant à s'essouffler au 4^{ème} trimestre (-1%).

Ainsi en 2011, on compte 576 080 emplois intérimaires en équivalent temps plein (ETP), soit 3,2% de l'emploi salarié contre 527 147 en 2010. On observe ainsi en fin d'année la création de 50 000 emplois intérimaires en ETP (en comparaison avec l'année 2010 qui comptabilisait 80 000 ETP).

Évolution annuelle de l'emploi intérimaire en volume en ETP



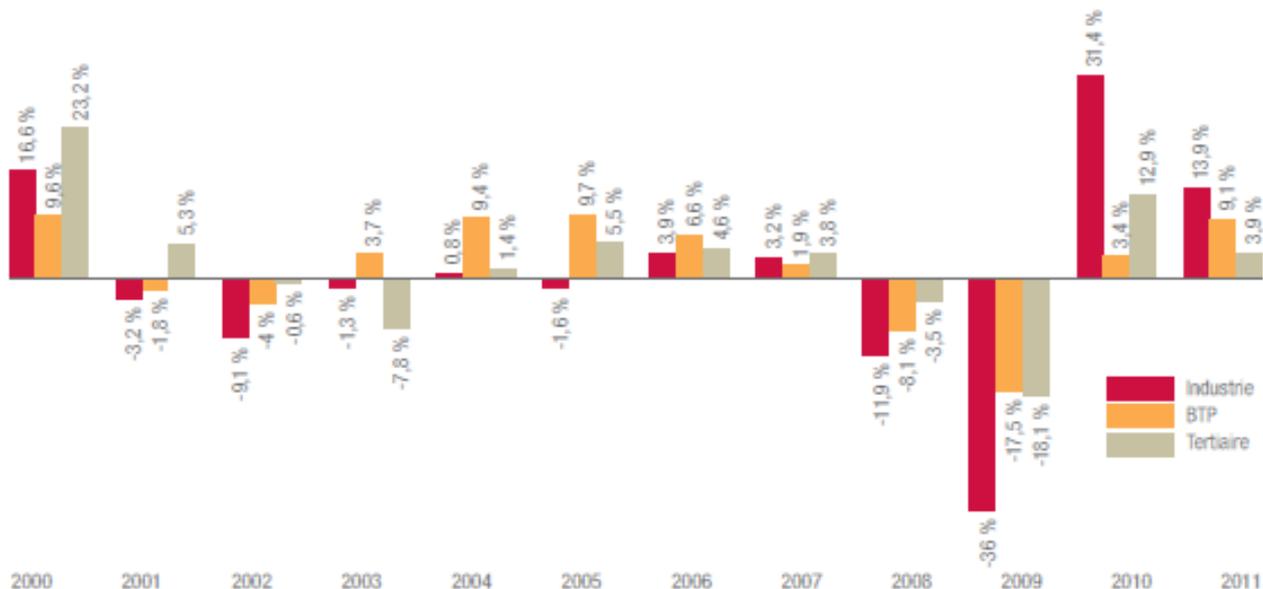
Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

Progression des grands secteurs d'activité

En 2011, on observe une croissance des trois grands secteurs d'activité.

Après deux années de repli (-12% en 2008 et -36% en 2009), l'industrie se redresse en 2010 avec une hausse de 31% et de 14% en 2011. Le BTP et le tertiaire, moins touchés par la crise au cours de ces mêmes années, enregistrent une hausse plus contenue en 2010 et 2011 (respectivement 6% en moyenne sur 2 ans pour le BTP ; +12,9% en 2010 et +3,9% en 2011 pour le tertiaire).

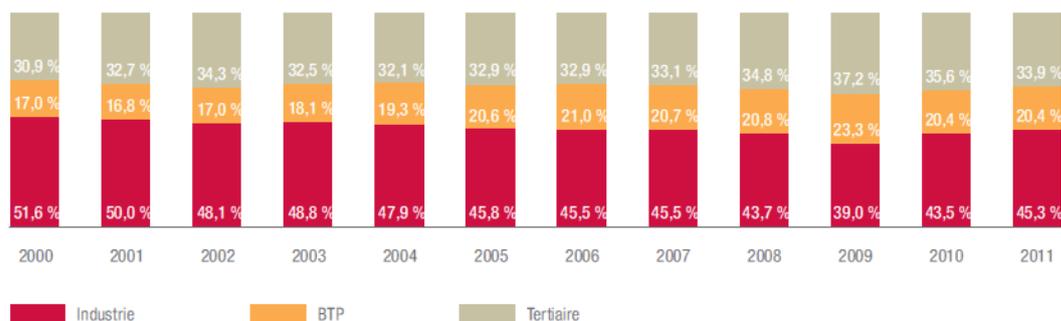
Taux d'évolution annuel de l'emploi intérimaire par secteur (en %)



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

Malgré une augmentation de la part de l'industrie dans l'intérim de 6,3 points depuis 2009 (passant de 39 % à 45,3 %), le poids relatif de l'industrie décline de 6 points depuis 2000. Le tertiaire voit sa part reculer en 2011 de 1,7 point, quand le BTP reste lui tout à fait stable.

Répartition de l'emploi intérimaire en volume, de 2000 à 2011 (en %)



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

L'industrie

Au premier semestre 2011, le secteur industriel enregistre une progression dynamique, qui s'est tassée au 3^{ème} trimestre. Dans le détail, notons que les secteurs attenants à l'industrie automobile ont enregistré une croissance continue tout au long de l'année, permettant aux effectifs intérimaires de l'industrie de se maintenir au 4^{ème} trimestre, et ce malgré le retournement observé en fin d'année sur les autres secteurs de l'industrie.

Le BTP

Le secteur du BTP, enregistre une croissance relativement stable. En effet, depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen sur les 12 dernières années s'établit à 1,2%. L'installation électrique, la construction de bâtiments et la maçonnerie concentrent plus de 40% des effectifs.

Le tertiaire

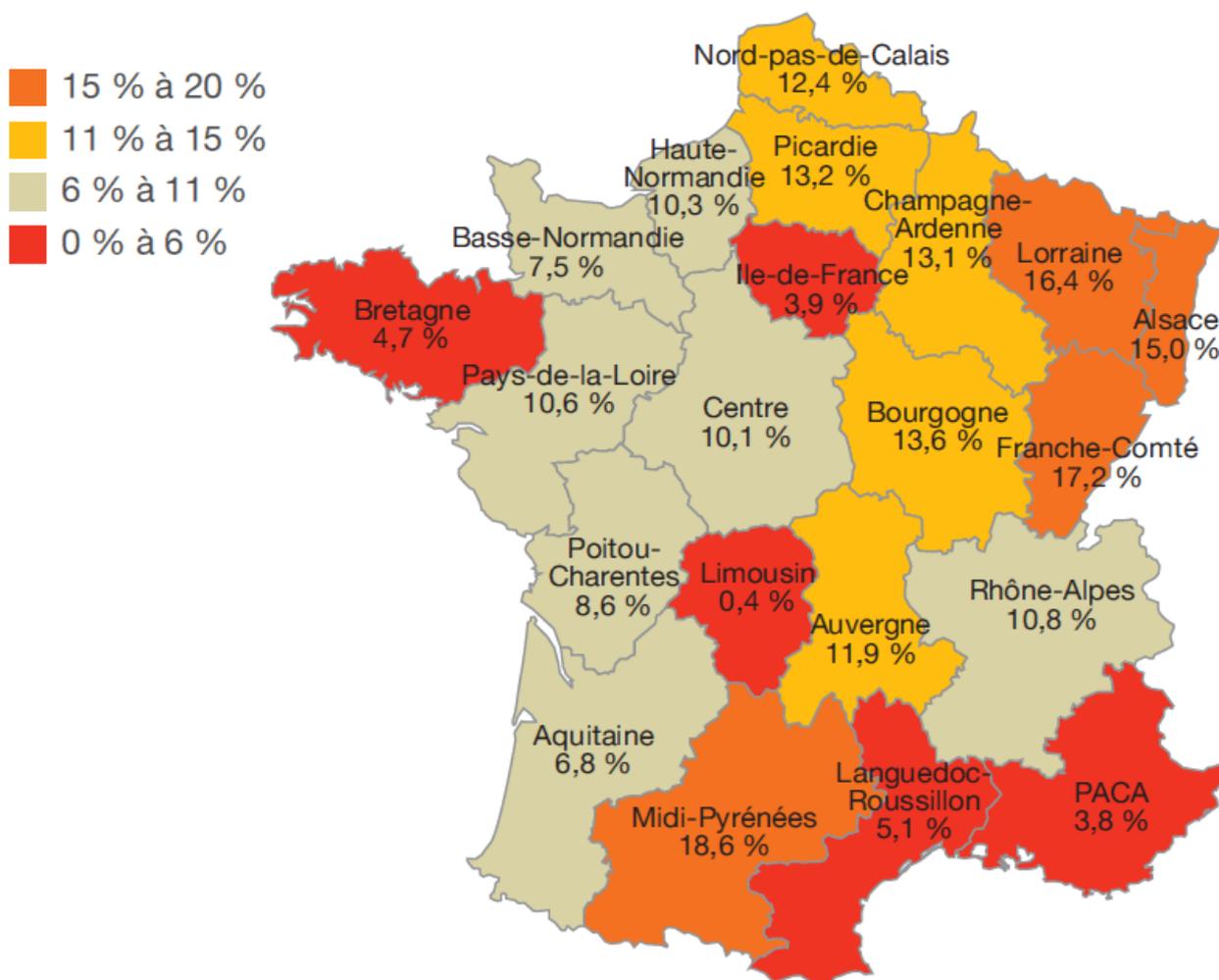
Au 4^{ème} trimestre 2011, le tertiaire enregistre des destructions d'emplois induites par l'évolution observée des différents secteurs, notamment les transports, le commerce, la finance et l'assurance, les activités de soutien et l'hôtellerie-restauration.

Disparités régionales

Si l'ensemble des régions voit ses effectifs intérimaires progresser en 2011, des disparités régionales sont à constater :

- Les régions à forte orientation industrielle ont été les plus dynamiques. Midi-Pyrénées, portée par le secteur aéronautique, a ainsi connu une croissance de l'emploi intérimaire de près de 20 %.
- Les régions du grand Est, qui en 2009 subissaient les plus fortes pertes, ont enregistré en 2011, comme en 2010, les plus fortes croissances de l'emploi intérimaire : la Franche-Comté, la Lorraine ou l'Alsace ont ainsi progressé respectivement de 17,2 %, 16,4 % et 15 %.
- A contrario, l'Île-de-France et PACA, régions plus tertiaires, avaient été moins frappées par la crise. En conséquence, l'emploi intérimaire y progresse plus modestement avec respectivement +3,9 %, et +3,8 %.

Évolutions régionales de l'emploi intérimaire (en %)



Source : UNEDIC, DARES à partir des relevés mensuels des entreprises de travail temporaire

2. Portrait des intérimaires en 2011

▪ Qui sont les intérimaires ?

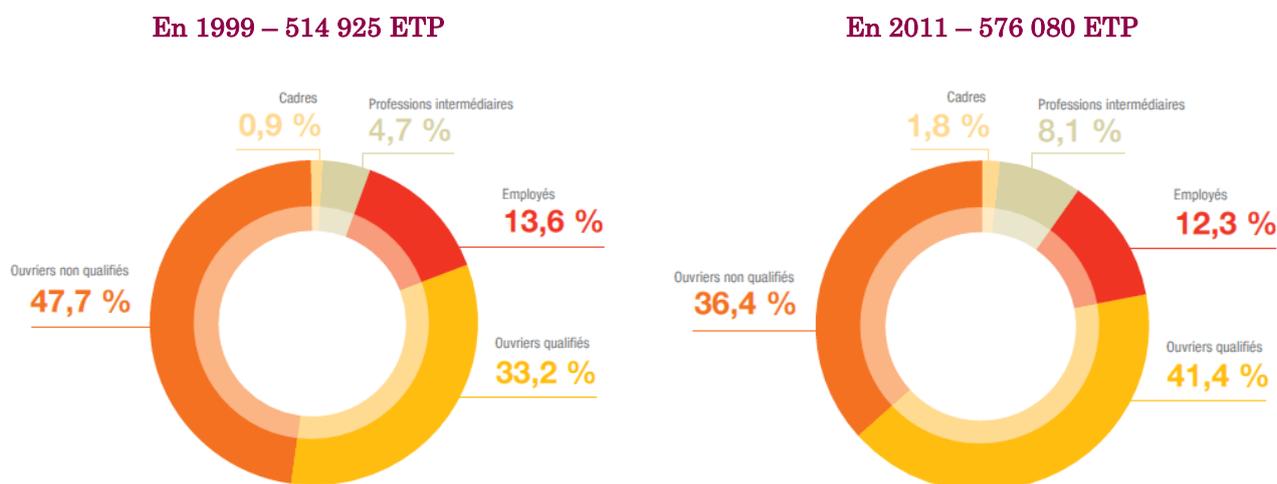
L'intérimaire type en 2011 est un homme âgé de moins de 35 ans. Les hommes constituent toujours par ailleurs la grande majorité de la population intérimaire (72 %) face aux femmes (28 %).

Les jeunes sont également fortement représentés : en 2011, plus de deux tiers (61,2 %) des intérimaires sont âgés de moins de 35 ans (44,7 % d'hommes et 16,5 % de femmes) et utilisent l'intérim comme un moyen d'accéder plus rapidement à un premier emploi.

▪ Le niveau moyen de qualification des intérimaires continue de s'élever en 2011

2011 confirme la tendance observée depuis les années 2000 : le niveau moyen des qualifications intérimaires continue sa progression. Ainsi, la part des ouvriers non qualifiés est en baisse (36,4 % contre 47,7 % en 1999) alors même que celle des ouvriers qualifiés augmente de 8,2 points pour atteindre 41,4%. Une progression est également à noter du côté des cadres et professions intermédiaires qui voient leur part relative augmenter de 4,3 points

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

En 2011, environ 40 000 cadres ont travaillé en intérim (10 200 ETP), soit une hausse de 13%, qui fait suite à une croissance de 12% en 2010.

Il est intéressant de noter l'évolution de 130 % de l'emploi intérimaire cadres entre 1999 et 2011 ; plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- La spécialisation des agences d'emploi pour accompagner au mieux les compétences,
- L'attrait pour les cadres, souvent jeunes, de gérer leur carrière comme une suite de « missions » permettant la construction d'un parcours professionnel riche.

- L'intérim,
Un accélérateur vers l'emploi pour les jeunes

En 2011, les jeunes de moins de 25 ans, totalisent 26,9 % de l'ensemble de l'emploi intérimaire, soit 155 084 ETP. Ils représentent 18 % des cadres, 24 % des professions intermédiaires, 30 % des employés, 22 % des ouvriers qualifiés et 33 % des ouvriers non qualifiés.

L'intérim est très bien perçu chez les intérimaires de moins de 25 ans : 91 % d'entre eux en ont une bonne opinion. Ils considèrent l'intérim avant tout comme un moyen efficace d'accéder à un premier emploi. Si 90 % des jeunes intérimaires étaient en dehors du marché de l'emploi lors de leur première inscription en agence d'emploi (pour 48 % étudiants et 42 % sans emploi), 62 % d'entre eux travaillaient en mars 2012 (40 % en intérim, 11 % en CDI et 11 % en CDD). L'intérim a par ailleurs été le moyen de trouver rapidement un emploi pour 71 % d'entre eux⁽²⁾

Près d'un jeune sur cinq ayant eu recours à l'intérim en 2011 a par ailleurs bénéficié d'une formation lui permettant d'être plus opérationnel en entreprise. L'intérim est ainsi un moyen pour les jeunes intérimaires d'acquérir rapidement des compétences adaptées au milieu du travail.

- Pour les seniors,
Un moyen efficace de rester dans l'emploi

Les seniors sont de plus en plus nombreux à se tourner vers le travail temporaire : entre 1995 et 2011, leur nombre a progressé deux fois plus vite que celui de l'ensemble des intérimaires, pour s'établir en 2011 à 9,3 % de l'emploi intérimaire.

L'intérim est perçu par les seniors comme un moyen de valoriser leurs compétences afin d'accéder ou de se maintenir dans l'emploi. Ainsi, 87 % des seniors interrogés⁽²⁾ déclarent l'intérim utile pour trouver un emploi. 61 % sont dans une logique pragmatique : l'intérim permet d'accéder rapidement à un emploi (pour 40 % d'entre eux) et constitue un moyen opérant de revenir sur le marché du travail (pour 21 %).

Les seniors envisagent l'intérim comme une solution viable à long terme. Ainsi, de mars 2011 à mars 2012 53 % des intérimaires de plus de 50 ans ont travaillé plus de 6 mois en intérim, et 87 % considèrent la possibilité de continuer à l'avenir dans l'intérim. Le travail temporaire est ainsi perçu comme une solution viable pour les seniors.

² Source : Etude OME – Opinionway – Regards croisés sur l'intérim – Mai 2012

B. Le recrutement en 2011

1. L'activité recrutement en croissance de 22 %, avec 45 700 recrutements

Premier opérateur privé de recrutement, les agences d'emploi ont vu leur activité progresser en 2010 et 2011 après le fort recul de 2009.

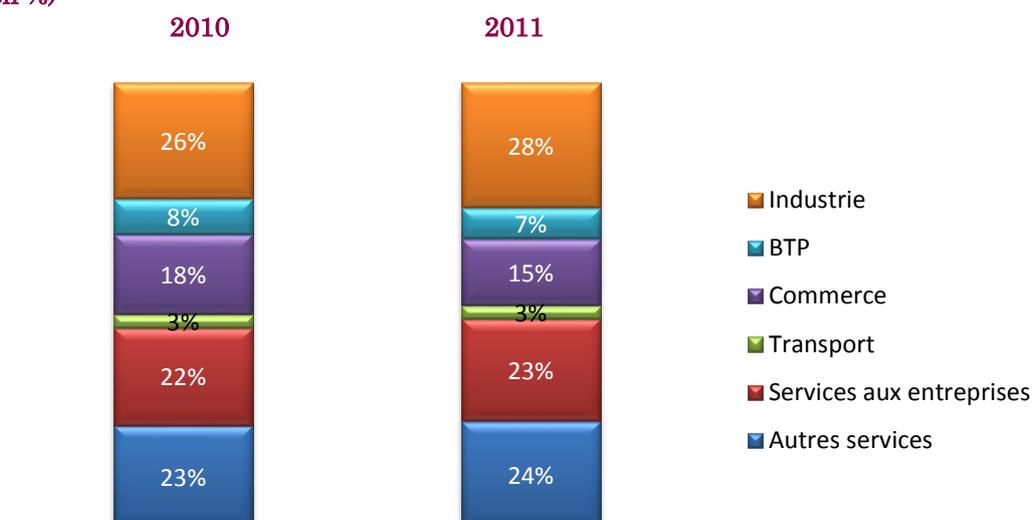
Le recrutement en 2011

Les agences d'emploi ont réalisé en 2011 45 700 recrutements en CDI et CDD, soit une hausse de 22% par rapport à 2010.

A noter : le secteur tertiaire compte maintenant pour 65% des recrutements effectués.

L'industrie augmente elle aussi sa part relative, passant de 26% à 28%. A contrario, le commerce et le BTP perdent respectivement 3 et 2 points.

Répartition du nombre de recrutements par grand secteur d'activité (en %)



Source : Enquête PRISME-I+C Mai 2012

En 2011, les agences d'emploi ont renforcé leur rôle d'intermédiaire de l'emploi pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

53% des candidats recrutés sont des employés, 14% des techniciens et agents de maîtrise, 16% des ouvriers (+3 points pour les ouvriers qualifiés), illustrant la consolidation d'un nouveau type de service intermédiation sur le marché de l'emploi. 17% sont des cadres.

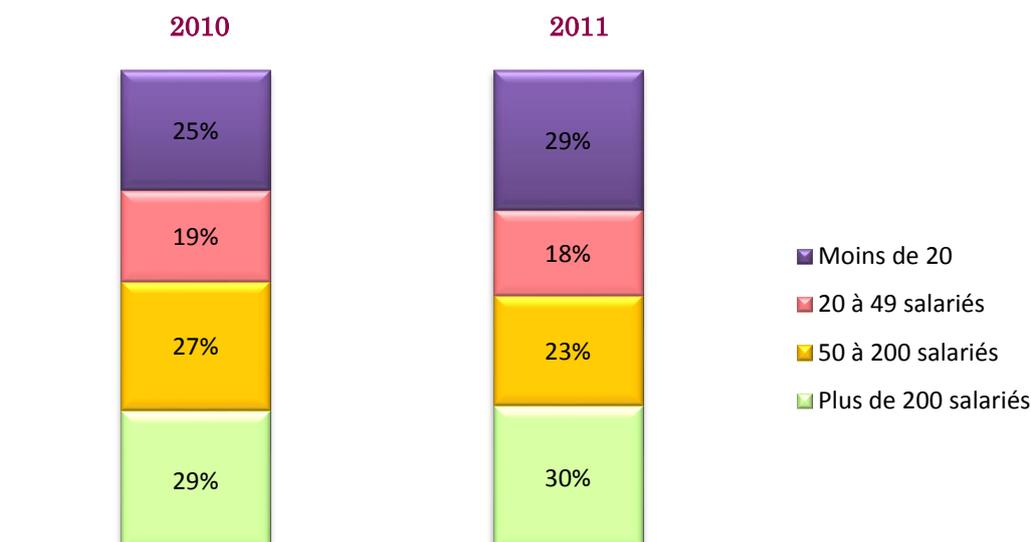
2. Les agences d'emploi facilitent le développement de l'emploi des PME/TPE

Des services adaptés aux attentes des PME

Si les entreprises de plus de 200 salariés concentrent près de 30% des recrutements effectués par les agences d'emploi en 2011, les sociétés de moins de 50 salariés comptabilisent toutefois 47% des prestations (soit 3 points de plus qu'en 2010).

En France, les PME de moins de 250 salariés, représentent près de 2,7 millions d'entreprises et plus de 80 % des salariés. Pourtant, on estime aujourd'hui que le potentiel de création d'emplois dans ces entreprises n'est pas atteint car celles-ci peinent à recruter une partie des salariés recherchés.

Répartition des candidats recrutés selon la taille des établissements



Source : Enquête PRISME – I+C Mai 2012

Les agences d'emploi jouent un rôle d'accompagnement des PME des entreprises dans leur recherche de profils spécifiques. Disposant de viviers de candidats évalués, elles sont à même de mettre en relation l'offre et la demande de savoir-faire particuliers.

Au contraire des acteurs traditionnels du recrutement généralement concentrés dans les grandes agglomérations, les 6 700 agences d'emploi sont ainsi en mesure de proposer une offre de recrutement rapide est adaptés à des PME régionales.

C. Les agences d'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

1. L'intérim, vecteur efficace pour l'accès à l'emploi

En 2011, on note qu'en moyenne 6,3% des inscriptions à Pôle emploi se font suite à une mission d'intérim, quand 25,4% d'entre elles se font suite à la fin d'un CDD.

Si la durée des missions d'intérim est en moyenne plus courte que celles des CDD, ce sont pourtant 4 fois plus de salariés en fin de CDD qui s'inscrivent au chômage : l'action des salariés permanents du réseau des agences d'emploi est donc considéré comme efficace.

L'étude OME-Opinionway ⁽³⁾ révèle qu'avant de devenir intérimaires, 79% des personnes étaient sans emploi (42% étaient au chômage, 23% étaient étudiants et 14% inactives). Un an après leur passage en intérim (en mars 2012), 84 % occupent un emploi et seulement 18 % connaissent une situation de chômage.

De par leur modèle économique, tourné vers la création d'emploi, les agences mettent tout en œuvre pour que la durée entre deux missions soit la plus courte possible. En multipliant les opportunités d'emploi découlant de la demande des entreprises utilisatrices, les agences d'emploi permettent aux intérimaires de construire un parcours dans l'emploi rythmé par la diversité des expériences.

2/3 des intérimaires déclarent ainsi envisager l'intérim comme « une solution qui leur convient bien en attendant de trouver un travail qui corresponde à [leurs] attentes », l'intérim faisant alors figure pour ces cibles de tremplin efficace vers une diversification de l'expérience professionnelle et donc vers l'emploi durable.

³ Etude PRISME-Opinionway « Regards croisés sur l'intérim – Mai 2012

Pour les intérimaires, l'apport de l'intérim est enfin largement souligné : il représente une passerelle sûre vers l'emploi durable, notamment grâce aux occasions qu'il offre de développer son expérience professionnelle et de se former en période d'instabilité du marché du travail. Ainsi,

- 91% d'entre eux estiment que l'intérim permet d'acquérir une expérience professionnelle
- 86% estiment qu'il leur permet d'apprendre différents métiers (+2 points par rapport à 2011) et de se former
- Et, pour plus de 4 intérimaires sur 5, l'intérim est un moyen de trouver un emploi (83%)

2. Des investissements importants en faveur de la formation

En 2011, les agences d'emploi ont investi 300 millions d'euros dans la formation professionnelle. Ce sont 230 000 formations opérationnelles qui ont été mises en œuvre, au bénéfice de la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires.

Le fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAFTT) a financé 17 000 formations en alternance pour les intérimaires (contrat de professionnalisation, contrats d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI), Contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI), congés individuels de formation, bilan de compétences ou encore Validation des acquis par l'expérience).

Les agences d'emploi ont par ailleurs cotisé à hauteur de 20 millions d'euros au fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPE.TT), pour promouvoir l'insertion professionnelle, former les demandeurs d'emploi, ou agir pour l'emploi et la sécurité.

II. TENDANCES DU PREMIER SEMESTRE 2012

A. L'intérim amorce un repli dans un contexte d'incertitude persistant

Au 1^{er} semestre 2012, l'emploi intérimaire enregistre un recul de 9,5% par rapport à la même période de l'année précédente (estimation PRISME). Il est important de noter qu'en 2011, l'emploi intérimaire se situait à peu près au même niveau qu'en 2005 (585 000 ETP).

Tous les grands secteurs d'activité sont orientés à la baisse démontrant l'absence de moteur de la croissance. Le BTP et les transports enregistrent un recul de 10% et l'industrie et les services sont en repli de 9%.

Au niveau régional, on assiste à une forte homogénéité sauf pour la région Midi Pyrénées qui enregistre un léger recul des effectifs intérimaires (-4,1%) et le grand Est (Champagne Ardenne, Alsace et Franche Comté) plus touché (repli compris entre 14,6% et 17%).

L'industrie automobile et le secteur des équipementiers, très présents dans ces trois régions, est impacté par la crise depuis le début de l'année 2012. Dans les autres régions, le recul de l'emploi intérimaire est compris entre -7% et -12%.

+ rajouter la carte de France

B. L'activité recrutement en léger recul

Au cours du 1^{er} semestre 2012, les agences d'emploi ont réalisé 21 000 recrutements, soit une baisse de 1% par rapport au 1^{er} semestre 2011 (estimation PRISME).

III. EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET ACTIONS SOCIALES DE LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

I. Ouverture de l'apprentissage à l'intérim

La loi Cherpion de juillet 2011 a permis aux agences d'emploi de proposer aux jeunes des contrats d'apprentissage. Elles disposent d'un outil supplémentaire pour développer leur engagement en faveur de la sécurisation des parcours professionnels en leur offrant la possibilité de disposer d'une formation qualifiante.

D'une durée comprise entre 6 et 36 mois, cette formation est encadrée par deux maîtres d'apprentissage, l'un dans l'agence d'emploi, l'autre dans l'entreprise d'accueil. Le maître d'apprentissage désigné au sein de l'agence d'emploi peut suivre un maximum de cinq apprentis. Il sera en lien constant avec le centre de formation d'apprentis et avec le maître d'apprentissage de l'entreprise utilisatrice afin d'être informé régulièrement du bon déroulement de la formation professionnelle et de veiller à la progression de l'apprenti.

Les agences d'emploi se positionnent ainsi comme un véritable opérateur de l'emploi : avec des prestations larges (intérim, CDI, CDD) et aussi la capacité à travers la formation et l'apprentissage d'accompagner les jeunes vers l'emploi et les entreprises dans leur besoin et compétences

II. Tutorat intérimaire : accord de branche en cours de signature

Un accord de branche relatif à la mise en œuvre du tutorat intérimaire est ouvert à la signature jusqu'au 29 juin 2012.

La mise en place du tutorat répond notamment à l'objectif de maintien dans l'emploi des seniors, prévu dans l'accord de branche de 2009, en ouvrant pour le salarié expérimenté de nouvelles perspectives de diversification de parcours (enrichissement des compétences, valorisation de la qualification et de l'expérience professionnelle).

Le tutorat intérimaire pourra s'exercer auprès de salariés nouvellement intégrés dans l'entreprise utilisatrice ou déjà en poste, ou auprès de salariés intérimaires dans le cadre d'une formation relevant des dispositifs de professionnalisation de la branche.

Le tuteur intérimaire devra justifier de deux conditions :

- une expérience professionnelle dans une qualification de deux ans, dont 1 600h sur les 36 derniers mois au sein de la branche du travail temporaire, en relation directe avec la qualification du tuteur ou l'objectif de professionnalisation visé, et
- 450h sur les 12 derniers mois dans l'entreprise utilisatrice dans laquelle il exercera la mission de tuteur.

Le tuteur intérimaire ne pourra accompagner plus de 3 salariés en même temps. Il ne pourra exercer sa fonction de tuteur qu'au sein d'une entreprise utilisatrice ayant conclu un accord de branche ou d'entreprise relatif au tutorat.

Il devra suivre une formation de 21 heures destinée à lui donner ou développer les connaissances nécessaires à l'exercice de sa fonction et vérifier les aptitudes requises (sens de la pédagogie, capacités relationnelles..)

III. Les 20 ans du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt)

Créé en 1992 par les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fastt a adopté une démarche pionnière et œuvre depuis 20 ans, à accompagner les intérimaires en mettant à leur disposition un ensemble complet de services et d'avantages sociaux.

Les priorités d'action du Fastt se sont d'abord concentrées sur l'accès au logement et sur les solutions apportées aux difficultés d'accès au crédit rencontrées par les intérimaires, pour rapidement s'étendre à l'élaboration d'un statut spécifique et à la sécurisation des parcours professionnels.

Aujourd'hui, les quatre champs d'intervention du Fastt, qui dessinent les contours d'un dispositif très opérationnel au service des intérimaires sont, l'accès à l'emploi, au logement locatif, aux solutions de crédit et à l'amélioration de la vie quotidienne.

Le Fastt en 2011

Favoriser l'accès à l'emploi

- 6 600 locations de véhicules
- 1 000 bénéficiaires du chèque mobilipro
- 4 000 prestations de garde d'enfants

Rendre possible l'accès au logement

- 3 700 bénéficiaires du coaching logement
- 2 800 garanties de loyer versées aux propriétaires bailleurs
- 4 300 avances délivrées pour le financement du dépôt de garantie
- 3 000 subventions versées pour le financement de 50 % des honoraires d'agence

Sécuriser l'accès au crédit

- 500 microcrédits
- 1 200 crédits immobiliers
- 2 300 crédits auto
- 950 autres projets financés

Améliorer la vie quotidienne

- 14 376 nouveaux bénéficiaires de la complémentaire santé Fastt- Mut, soit au total 29 181 intérimaires couvrant 68 000 personnes
- 7 377 bénéficiaires du service d'action sociale

Contacts presse – Agence Hopscotch

Laetitia de Combarieu
T : 01 58 65 00 34
ldecombarieu@hopscotch.fr

Cécilia Derrien
T : 01 58 65 01 25
cderrien@hopscotch.fr

Marine Basset
T : 01 58 65 01 45
mbasset@hopscotch.fr

A propos du PRISME

Le PRISME regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles qui représentent 90% du chiffre d'affaires des Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi. 6 700 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'information : www.prisme.eu